

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1539

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi le titre :

« visant à ne pas s'attaquer aux problématiques socio-économiques plombant le métier d'agriculteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent souligner les enjeux, pourtant essentiels, qui ne sont pas pris en compte par cette PPL. Tout d'abord, les inégalités de revenus agricoles. Le revenu médian annuel des agriculteurs (entre 2010-2019) est de 22 100 euros (et augmente depuis) mais il recouvre de fortes inégalités (les 10% les plus pauvres ont un revenu annuel moyen de -4 600 euros et les 10% les plus aisés de 69 500 euros). En outre, cette PPL ne propose aucune solution pour les éleveurs de ruminants qui ont pourtant le revenu médian annuel le plus faible de toutes les orientations productives (20 200 euros).

Ensuite, les difficultés de transmission seront aggravées si l'intensification des systèmes de

production se poursuit en raison de l'augmentation du capital à transmettre (qui a déjà doublé en 20 ans) et du décalage avec les aspirations des nouveaux porteurs de projet.

Par ailleurs, la répartition de la valeur est de plus en plus inéquitable. Par exemple, les bénéfices des entreprises agroalimentaires et de la grande distribution du secteur laitier ont augmenté de 61% entre 2018 et 2021 pour atteindre plus de 800 millions d'euros contre un revenu moyen des éleveurs inférieur au smic horaire sur la période. Enfin, la résilience face aux aléas de la ferme France n'est pas mentionnée dans cette PPL, alors que le secteur agricole connaît d'une part une hausse des coûts de production (+30% en 3 ans selon l'Insee) dus à la dépendance aux énergies fossiles du modèle conventionnel et d'autre part des pertes économiques dues aux bouleversements environnementaux (sécheresses, épizooties, rendements conventionnels qui baissent, etc).